

POUR UN AN OU POUR LA VIE,
VOUS ÊTES
**PARISIENNE,
PARISIEN,**
VOUS FAITES
PARIS
VOTRE VOTE COMPTE.



Dès maintenant, inscrivez-vous sur les listes électorales
pour voter aux élections municipales de mars 2020.
Retrouvez toutes les informations sur [Paris.fr/elections](https://paris.fr/elections)

PARISIENNE, PARISIEN,

... VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT.E SUR LES LISTES ÉLECTORALES PARISIENNES ?

Ayez le réflexe de vérifier
vos informations.



Rendez-vous sur la page Elections de [Paris.fr](https://paris.fr), et cliquez sur le bouton « Vérifiez si vous êtes inscrit et recherchez votre bureau de vote » pour vérifier l'exactitude de vos informations d'inscription.

Vous devez indiquer:

- l'arrondissement où vous pensez être inscrit.e;
- vos informations personnelles telles qu'elles sont écrites sur votre pièce d'identité: nom de naissance, prénoms, sexe et date de naissance.

Profitez-en pour prendre connaissance de votre bureau de vote et de son adresse.

Attention:
**si vous ne parvenez pas
à vous identifier, rapprochez-vous
de votre mairie d'arrondissement.**

... VOUS N'ÊTES PAS INSCRIT.E SUR LES LISTES ÉLECTORALES PARISIENNES ?

N'attendez pas
pour vous
inscrire.



Déposez votre demande d'inscription en ligne sur service-public.fr ou rendez-vous en mairie d'arrondissement.

À Paris, toutes les mairies d'arrondissement vous accueilleront pour réaliser cette démarche, quel que soit votre arrondissement de domicile.

**Vous pourrez vous inscrire au plus tard
le 7 février pour voter lors
des élections municipales des 15 et 22
mars 2020.**